Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 1er juillet 2016

Résolution n° 2016/22 – CA

Projet « Destination haute montagne »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet : « Destination haute montagne : favoriser la découverte des activités identitaires et des patrimoines alpins » qui répond aux objectifs de l'axe 4 « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire » de la charte du parc national des Écrins.
- approuve le calendrier de réalisation du projet : 1er décembre 2016 – 30 novembre 2019,
- approuve le plan de financement de l'opération :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
FEDER POIA	324 567,00	50 %
FNADT (CIMA)	97 369,50	15 %
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	97 369,50	15 %
Sous-total des aides publiques	519 306,00	80 %
Auto-financement PNE	129 829,00	20 %
Total TTC	649 135,00	100 %

- sollicite une aide financière
 - de 324 567 € auprès de la Région PACA en tant qu'autorité de gestion du FEDER POIA,
 - de 97 369,50 € auprès de l'État (FNADT-CIMA) en 3 fois (32 345 € en année 1),
 - de 97 369,50 € auprès de la Région PACA-CIMA en 3 fois (32 345 € en année 1).

- Autorise le directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur par intérim

Thierry DURAND

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr